

### 3. Politique commerciale de la Communauté dans le Bassin méditerranéen

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Rossi, fait au nom de la commission des relations économiques extérieures, sur la politique commerciale de la Communauté dans le Bassin méditerranéen (doc. 246/70).

La parole est à M. Rossi qui l'a demandée pour présenter son rapport.

M. Rossi, rapporteur. — Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier M. Müller, rapporteur de la commission politique, et M. Radoux, rapporteur de la commission de l'agriculture, pour leur contribution très efficace tant à l'analyse de la situation qu'à la recherche de solutions possibles.

Notre commission des relations économiques extérieures n'a pas vocation de présenter des solutions politiques ; mais tout le monde sait que les problèmes méditerranéens, et les problèmes commerciaux pour commencer, se situent dans un contexte politique. Notre commission s'est donc limitée à des propositions ressortissant à sa seule compétence et elle a, par conséquent, été très heureuse de recevoir l'aval de la commission politique, laquelle a d'ailleurs ajouté une proposition d'additif dont vous serez amenés à discuter tout à l'heure. La commission de l'agriculture a, elle aussi, approuvé notre rapport, particulièrement dans l'option du développement. Nous y sommes d'autant plus sensibles que les problèmes économiques qui se posent dans le Bassin méditerranéen sont principalement agricoles.

Je résumerai donc mon rapport en deux points : l'analyse de la situation et les propositions possibles.

L'analyse nous a amenés à constater, et c'est un fait d'évidence, l'importance soudaine prise depuis quelque temps par la Méditerranée dans les préoccupations mondiales. La Méditerranée semblait, en effet, avoir été reléguée au second plan au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Placée tout entière — à l'exception de l'Albanie et de la Yougoslavie — dans le camp occidental par l'accord de Yalta, elle n'avait posé aucun problème, en dehors des séquelles inévitables de la décolonisation. C'est l'affaire du Moyen-Orient, puis la pénétration de la flotte soviétique en Méditerranée qui lui ont donné une place de premier rang dans l'actualité.

Tout de suite un double paradoxe nous frappe : l'absence de l'Europe dans ces différentes questions, alors que, j'y insiste, et c'est le deuxième paradoxe, l'Europe n'est plus limitée maintenant aux deux pays méditerranéens, l'Italie et la France, mais l'ensemble des autres pays se sentent, eux aussi, riverains de la Méditerranée. M. Scheel l'a dit, ici même, de l'Allemagne, et il suffit, en ce qui concerne le Benelux, de voir l'augmentation de ses échanges avec les pays

méditerranéens pour se rendre compte qu'ils sont, eux aussi, concernés par les problèmes méditerranéens.

Mais il faut noter aussi que, si l'Europe est absente sur le plan politique, elle ne l'a pas été sur le plan économique, et que, sollicitée par tous les pays méditerranéens, sauf trois, elle a répondu par des accords créant des liens économiques.

Il y a donc incontestablement une volonté méditerranéenne de la Communauté. Mais, faute d'une vue d'ensemble, cette volonté s'est manifestée dans une certaine diversité qui pourrait presque apparaître comme un désordre et nous a fait constater aujourd'hui l'existence d'une sorte de mosaïque d'accords.

Je ne suis pas du tout partisan du dogmatisme ; je crois, au contraire, au pragmatisme, plus particulièrement dans une région aussi diverse que la Méditerranée. Mais on peut cependant se demander si, entre la diversité actuelle de ce que j'ai appelé, peut-être un peu sévèrement, des accords à la carte, et une uniformité qui, je le dis tout de suite, serait absurde, surtout dans un ensemble de pays à développements aussi divers et où elle aboutirait à pénaliser les moins favorisés, il n'y a pas place pour des solutions intermédiaires d'harmonisation qui donneraient un peu mieux à chacun de ces pays le sentiment d'appartenir à une même région, sentiment que la multiplicité des actions actuelles ne leur donne pas.

J'ai noté la diversité d'abord dans la forme juridique : nous avons affaire tantôt à des associations, d'ailleurs à trois niveaux différents, tantôt à des accords préférentiels, tantôt même à un accord non préférentiel.

J'ai noté aussi la diversité du contenu commercial des différents accords. L'exposé en serait trop long. Je vous renvoie, à ce sujet, à mon rapport.

Mais, je le répète, pour critique qu'elle soit, cette analyse n'est pas une condamnation. En effet, il est heureux que, sans compétence politique, notre Communauté ait quand même eu le souci de tisser un premier réseau de relations économiques, et beaucoup, j'en suis persuadé, penseront comme moi qu'un réseau de liens, même un peu désordonnés, vaut mieux qu'une absence de la part de la Communauté.

Mais cette Communauté est une construction permanente. Nous avons dès lors le devoir de nous demander si l'état actuel de nos relations en Méditerranée nous permettra de donner aux différents pays la conscience d'appartenir avec nous à une même région et s'il permettra ainsi à la Communauté de retrouver le rôle et l'influence que lui ont ravis les deux superpuissances. Autrement dit, y a-t-il, à partir des accords actuels, la possibilité d'une politique méditerranéenne de la Communauté ?

**Rossi**

C'est pourquoi nous avons proposé trois ordres d'action qui pourraient préparer une nouvelle étape éventuelle.

D'abord nous avons proposé une approche un peu différente des contenus commerciaux de nos accords. Nous nous sommes demandé si une politique par produits ne devait pas se superposer à une politique par État. Sur ce point — je le répète et j'y insiste, car je suis vraiment ici en dehors de tout esprit de système — je n'imagine pas une harmonisation trop rigoureuse, qui ne tiendrait pas compte des différents degrés de développement de chacun des pays intéressés et qui, par conséquent, aboutirait, à la limite, à des discriminations. Notre commission s'est quand même demandé s'il n'y avait pas lieu de réfléchir à une politique mieux harmonisée pour les agrumes, le tabac, l'huile d'olive et chacun des produits agricoles, comme aussi pour les produits industriels.

Dans une seconde proposition, nous avons indiqué notre préférence très nette pour l'aide au développement plutôt que pour le système d'accords commerciaux classiques comme il en existe pour une partie des pays méditerranéens. Nous pensons, en effet, que la seule ouverture des frontières n'est qu'un avantage minime et que l'aide au développement, qu'elle soit technique ou financière, ou, mieux, les deux à la fois peut seule permettre aux pays méditerranéens d'atteindre le seuil des économies modernes.

Cette option nous a alors amenés à bien séparer les deux types d'action menés jusqu'ici dans le domaine de l'aide technique et financière. D'une part, la promotion par nation : c'est ce que nous faisons, par exemple, à l'égard de la Grèce, de la Turquie et, demain, de Malte. D'autre part, la promotion régionale, telle que nous la pratiquons après l'accord de Yaoundé et dans laquelle nous « globalisons » en quelque sorte nos partenaires.

Il nous est apparu qu'il était évidemment impossible de transposer dans le cadre méditerranéen une formule du type de Yaoundé, en raison de la diversité que présentent, à la fois du point de vue ethnique et du point de vue du développement, les différents pays intéressés. Nous avons pensé qu'entre la formule uniquement nationale des accords conclus avec la Grèce et la Turquie et la formule de Yaoundé, il y avait certainement place pour des « accords sous-régionaux » tenant compte des affinités par groupes de pays.

Enfin, notre dernière proposition vise la recherche d'une concertation accrue. Nous avons considéré que, dans l'hypothèse d'une politique par produits, par exemple, il serait plus aisé d'organiser une consultation d'ensemble où les pays concernés par ces produits pourraient rechercher les éléments d'une harmonisation, au sens large que tout à l'heure j'ai défini, en même temps que les moyens de régler toutes les difficultés d'application. Ainsi, peu à peu

et de façon un peu pragmatique, pourrait s'engager un dialogue de plus en plus concret entre la Communauté et la Méditerranée, ce que je dis des problèmes commerciaux valant aussi pour les problèmes de main-d'œuvre, par exemple.

De même nous avons suggéré que la Communauté puisse offrir aux autres riverains de la Méditerranée ce que, dans mon rapport, j'ai appelé des « prestations de service ». Je ne citerai pour exemple que la mise à la disposition de tous les pays de moyens que la Communauté a acquis, par son expérience, en matière de statistiques, de prévisions agricoles ainsi que de promotion commerciale.

Je fait également allusion à la possibilité qu'aurait la Communauté de proposer à ses partenaires d'être leur avocat — je dis bien leur avocat et non leur mandataire — auprès des grandes instances strictement techniques comme le sont la CNUCED, le GATT, la BIRD, etc. Ces propositions sont de nature à permettre effectivement à la Communauté d'aider ces pays dans la défense de certains de leurs dossiers et notamment de ceux qui sont communs à l'ensemble de la Méditerranée.

Ces propositions, vous pouvez le constater, demeurent évidemment dans le cadre des compétences de la commission des relations économiques extérieures. Toutefois, l'on ne peut évidemment pas ignorer qu'elles se situent dans un contexte politique ni nier qu'elles aient été pensées avec une certaine finalité politique. C'est pourquoi, je le répète, nous avons été très heureux de la convergence de nos vues avec celles de la commission politique. Nous pensons, en effet, que c'est par une série d'actions, les unes spectaculaires, les autres plus discrètes, que nous atteindrons les deux conditions préalables à toute politique méditerranéenne de la Communauté : et d'abord que tous prennent conscience d'appartenir à une même région et se sentent solidaires et ensuite que, grâce à l'aide, à la concertation et à la compréhension mutuelle, nous développiions nos liens au-delà du simple seuil économique.

En terminant, je ferai une dernière proposition. Me tournant vers la commission politique, je lui demanderai, puisqu'elle a désormais l'avantage de se réunir régulièrement avec le Conseil des ministres des affaires étrangères, de plaider devant ceux-ci le projet d'une politique commune qui va être discuté aujourd'hui.

En guise de conclusion, je tiens à dire qu'il n'est pas question, dans mon esprit, d'établir une sorte de distinction ou de subordination entre ce que l'on a appelé l'« Europe hanséatique » et l'« Europe méditerranéenne ». Je pense que l'une et l'autre doivent être poursuivies en même temps, que leur progression doit être, grâce à l'appui du Parlement européen, accélérée autant que possible. Je voudrais, par conséquent, que, pour l'Europe méditerranéenne, il n'y eût pas de retard, pas de « minoration » dans nos

**Rossi**

préoccupations. Car enfin, mes chers collègues, c'est dans cette partie du monde que la paix court le plus de dangers.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Müller, au nom de la commission politique.

**M. Müller.** — (A) Monsieur le Président, il m'appartient au nom de la commission politique, d'ajouter quelques remarques à l'avis qu'elle a présenté sur l'activité de la Communauté dans le Bassin méditerranéen.

Il va de soi que la commission politique doit considérer la politique appliquée en Méditerranée dans son ensemble ; elle ne peut se limiter à la seule politique commerciale mais doit l'apprécier en fonction de tous les aspects politiques qui caractérisent la situation dans cette région.

La commission s'est fondée sur le fait que tout au long de l'histoire, les pays riverains, fidèles à notre tradition occidentale, ont constamment porté un intérêt particulier à la mer Méditerranée. D'autre part, cette mer est devenue aujourd'hui une sphère d'intérêt et d'influence de puissances qui n'en sont pas riveraines. En deuxième lieu, c'est dans le Bassin méditerranéen que se déroule le conflit du Proche-Orient entre Israël et les États arabes, conflit dont nous ne devrions pas sous-estimer les répercussions politiques.

Compte tenu de toutes ces circonstances, la commission politique estime qu'il est indispensable que la Communauté en tant que telle s'engage dans la région méditerranéenne de façon entièrement différente qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent.

C'est avec regret que la commission parlementaire a constaté que la Communauté s'est limitée jusqu'à maintenant à une politique commerciale qui est en outre — comme M. le Rapporteur l'a fort judicieusement montré à l'aide de plusieurs exemples — disparate et semblable à une mosaïque désordonnée. Face aux dangers qui menacent dans cette région et que l'on vient de décrire, et à la présence, brièvement évoquée, de forces militaires des deux superpuissances, nous ne devrions pas nous borner à une simple politique commerciale.

La commission politique tient à préciser en termes clairs et nets qu'elle n'entend en aucun cas préconiser que la Communauté entreprenne désormais dans le Bassin méditerranéen une action sur le plan militaire, qui serait contraire à ses objectifs et à la volonté de tous ses membres. En revanche, nous nous demandons — et c'est là une question qui se pose avec une acuité particulière — si elle ne devrait pas mettre en œuvre d'autres moyens en plus de ceux qu'elle a utilisés jusqu'à présent, si elle veut appa-

raître comme une force politique sur la scène méditerranéenne.

De l'avis de la commission politique, il est urgent que la Communauté joue son rôle de médiatrice et qu'elle assume ainsi la responsabilité d'une région à laquelle elle touche désormais dans son ensemble. En effet, l'Italie et la France ne sont pas seuls, parmi les États membres, à être riverains de la Méditerranée ; les autres le sont également devenus, tant les pays du Benelux que la république fédérale d'Allemagne, comme l'a fait observer ici même il y a quelques mois, M. le Ministre fédéral des affaires étrangères.

La commission politique se félicite de ce que la commission des relations économiques extérieures, compétente au fond, ait présenté des propositions complémentaires qui esquissent la voie que nous pourrions suivre pour améliorer la politique que nous avons appliquée jusqu'à ce jour.

Il s'agit d'harmoniser la politique commerciale et non de la niveler. M. le Rapporteur a également insisté sur ce point. Il a mentionné la possibilité d'harmoniser notre politique commerciale par produits et non plus par pays, comme on l'a fait jusqu'à présent.

Cette suggestion mérite certes que l'on s'y arrête. En effet, une politique commerciale axée sur les produits laisse au moins entrevoir une possibilité de normaliser quelque peu les marchés des quelques produits agricoles des pays méditerranéens, marchés sur lesquels la situation est extrêmement difficile et qui sont constamment en proie à de graves perturbations.

La commission politique a également pris note avec satisfaction de la proposition présentée par la commission des relations économiques extérieures, et selon laquelle la Communauté devrait se créer des nouveaux instruments politiques en plus de ceux que lui donnent des traités, par exemple, en accordant une assistance technique accrue aux États riverains de la Méditerranée afin d'éveiller dans ces pays un sentiment de solidarité qui s'impose d'urgence dans cette région.

La commission pense également qu'il faut accueillir favorablement la proposition de la commission des relations économiques extérieures, d'après laquelle la Communauté devrait offrir aux États riverains de la Méditerranée une sorte de prestations de service qui pourraient se présenter, par exemple, sous la forme d'une participation à l'élaboration de statistiques des marchés agricoles qui puissent servir de base à des décisions ou encore à la préparation d'études de marchés, etc. Une autre prestation de service qui aurait à l'avenir une grande utilité pour les pays méditerranéens consisterait à ce que la Communauté soit leur avocat auprès des grandes organisations internationales de caractère technique telles que la CNUCED, le GATT ou le FMI. En tout état de cause, nous croyons que grâce à ces trois élé-

**Müller**

ments, à savoir une réorientation de la politique commerciale, une assistance technique axée sur des objectifs précis et coordonnée au niveau de l'ensemble de cette région, enfin, les consultations dont je viens de parler et que M. Rossi a décrites de façon un peu plus détaillée dans son rapport, la Communauté serait en mesure de jouer un rôle plus efficace dans le Bassin méditerranéen. Comme l'a déclaré la commission politique dans son rapport, « la paix dans le monde exige de la Communauté qu'elle assume son rôle de médiatrice ». Pour le moment, fort heureusement, la question de savoir si l'une des deux grandes puissances de l'Ouest et de l'Est, deviendra le garant du *statu quo* dans le Bassin méditerranéen n'est pas encore tranchée. La Communauté doit être au premier rang, et si elle assume le rôle qui lui revient, il sera peut-être possible de mettre fin à la confrontation militaire en Méditerranée.

M. Rossi vient de lancer un nouvel appel à la commission politique, qui participe en effet aux consultations des ministres des affaires étrangères à la suite de chacune des conférences qu'ils tiennent conformément aux recommandations du rapport Davignon. Nous avons en quelque sorte devancé son appel et c'est essentiellement pour cette raison que la commission politique vous présente l'amendement n° 246/1, dans lequel elle vous prie de remplacer le paragraphe 4 de la proposition de résolution qui figure dans le rapport de M. Rossi par un nouveau paragraphe 4. Nous estimons que cette modification s'impose, car dans la version contenue dans le rapport, il est fait appel à des organes dont nous ne pouvons attendre qu'ils garantissent l'élaboration d'une politique commune dans le Bassin méditerranéen. Dans le rapport de M. Rossi, ce paragraphe est en effet rédigé comme suit : « invite par conséquent la Commission et le Conseil des Communautés à lui soumettre avant la fin de 1971 la définition des objectifs et des instruments d'une politique globale de la Communauté dans le Bassin méditerranéen » ; alors que la commission politique propose la rédaction suivante : « invite les ministres des affaires étrangères des États membres de la Communauté » à élaborer cette définition d'une politique commune en Méditerranée. Nous nous adressons à eux parce que la conférence des ministres des affaires étrangères n'est pas une institution de la Communauté, mais qu'elle exerce ses activités en dehors du traité. Déjà lors de sa session de Munich, à la fin de l'année dernière, cette conférence des ministres des affaires étrangères a commencé à aborder les problèmes que pose le Bassin méditerranéen, et M. le ministre Scheel, qui la présidait, nous avait déclaré à l'époque que cette discussion sur une harmonisation des politiques en Méditerranée se poursuivrait au début de cet été. Tels sont les motifs qui justifient notre amendement.

Je voudrais également ajouter qu'il serait opportun que le Parlement insiste sur l'urgence de la situation en insérant le membre de phrase suivant dans ce même paragraphe : « dans le dessein d'assurer la

paix que la concentration de forces militaires met actuellement en danger ». Ce sont assurément là les termes les plus modérés que l'on puisse utiliser pour décrire la situation qui prévaut actuellement en Méditerranée.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, je prie cette haute Assemblée d'examiner avec bienveillance la proposition d'amendement n° 1 de la commission politique et de l'adopter au cours des délibérations qui vont s'ouvrir maintenant.

## PRÉSIDENCE DE M. SCELBA

M. le Président. — Comme nous devons nous rencontrer à 13 h 45, je vous propose de renvoyer la discussion à cet après-midi.

Avant de suspendre la séance, j'aurais aimé donner la parole à M. Memmel pour un fait personnel. Toutefois, comme il n'est pas en salle, je prie M. Lückner, en sa qualité de président du groupe démocrate-chrétien, d'inviter M. Memmel à être présent à 15 heures, afin qu'il puisse répondre à M. Tolloy.

Dès la reprise de la séance, je donnerai donc la parole à M. Memmel pour fait personnel et nous poursuivrons ensuite nos travaux conformément à l'ordre du jour.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 12 h 30, est reprise à 15 h 10)

## PRÉSIDENCE DE M. SCHUIJT

*Vice-président*

M. le Président. — La séance est reprise.

En ce qui concerne le fait personnel entre MM. Memmel et Tolloy, je vous informe que ce point est renvoyé à plus tard.

## 4. Composition des commissions

M. le Président. — J'ai reçu du groupe socialiste une demande tendant à nommer M. Vals membre de la commission politique en remplacement de M. Hein.

Il n'y a pas d'opposition ?

Cette nomination est ratifiée.